

UDAF de la Mayenne
«Maison pour les familles»

26 rue des Drs Calmette et Guérin
CS11009
53010 Laval Cedex

Tél : 02 43 49 52 43

mediationfamiliale@udaf53.fr

www.udaf53.fr

Retrouvez notre site et nos réseaux
sociaux :



Scannez-moi

Nos partenaires:

CAF- MSA (mutualité sociale agricole) - Conseil
départemental - Ministère de la Justice - DDCS
(direction départementale de la cohésion sociale)

Pour toute information complémentaire :

www.unaf.fr - www.caf.fr - www.msa.fr -
www.justice.gouv.fr - www.apmf.fr -
www.fenamef.asso.fr

**UNIS
POUR LES
FAMILLES**



Médiation Familiale

Nos services

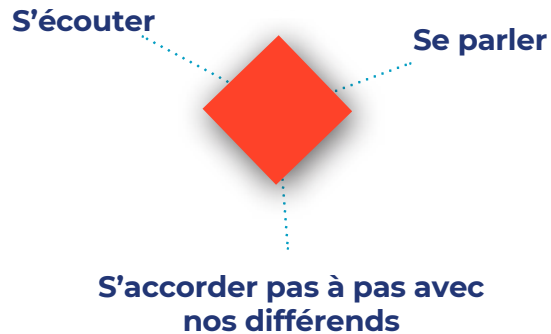
- Défense du consommateur
- Parents Solos
- Parentalité
- Lire et faire lire
- Observatoire de la famille
- Médiation familiale
- Point Conseil Budget
- Accompagnement Social Lié au Logement
- Protection des personnes vulnérables
- Aide aux tuteurs familiaux

Retrouvez tous nos services sur
www.udaf53.fr

SEPTEMBRE 2023



La médiation familiale



Un temps d'échange, d'écoute réciproque accompagné par un TIERS pour :

- Rétablir un dialogue constructif
- Clarifier la situation et identifier au mieux la source du conflit
- Identifier les besoins de chacun
- Prendre des décisions ajustées pour co-construire l'avenir
- Rechercher des solutions concrètes, acceptables pour chacun : organisation familiale, place de chacun, montant de pension alimentaire, choix éducatifs, résidence des enfants...
- Dans un espace neutre et confidentiel

Pour qui ?

- Vous êtes parent en situation de séparation ou de divorce
- Vous êtes un jeune adulte en conflit ou en rupture de lien avec votre famille
- Vous êtes grands-parents souhaitant maintenir des liens avec vos enfants et vos petits-enfants ou vous êtes parents souhaitant maintenir des liens entre vos enfants et leurs grands-parents
- Vous êtes une fratrie en désaccord en charge d'un parent âgé en perte d'autonomie
- Vous êtes héritiers lors d'une succession conflictuelle

AIDANT / AIDÉ

Vous vivez un désaccord, une situation conflictuelle, liée au handicap ou à la dépendance de l'un de vos proches

L'UDAF vous propose un espace de médiation familiale pour renouer le dialogue, gérer des situations conflictuelles, trouver ensemble des solutions : entrée en établissement, conflit de fraterie, obligation alimentaire, organisation de l'aide à domicile, décision d'une mesure de protection juridique...

Les étapes

L'entretien d'information:

Pour vous informer et accueillir votre demande.

Il est **gratuit** pour les personnes, il peut être **individuel ou commun**

Les entretiens de médiation familiale :

- Ils se déroulent après un **engagement volontaire** de chacun,
- Les rencontres sont d'une durée de 1 h 30,
- Ils peuvent avoir lieu sur tout le département, après une évaluation commune de votre situation,
- Vos accords, issus des entretiens de médiation peuvent être homologués par le juge aux affaires familiales à votre demande,
- Une participation financière de chacun à chaque séance suivant ses revenus est demandée (par ex. pour un salaire de 1500 €, la participation sera de 10 €). Elle est établie selon le barème national de la CNAF.

Qui est le médiateur familial ?

Un professionnel qualifié, diplômé d'Etat, spécialisé dans l'accompagnement des conflits.
Neutre - Impartial - Indépendant